

Objectifs

- Découvrir un document officiel.
- Connaître ses droits d'enfant.
- Travailler sur le rapport entre texte et image.

Mots clés

Droits de l'enfant, Unicef, document officiel.

Activité préparatoire

- Utiliser la fiche d'éducation civique *Connaître ses droits et ses devoirs d'enfant* (CE2 ECo2) pour rappeler les notions de droit et de devoir.
- Faire rappeler les droits fondamentaux des enfants. Préciser qu'il existe des textes officiels et des organismes chargés de défendre les droits des enfants. Introduire à cette occasion le nom de l'Unicef. Donner des informations sur la Convention relative aux droits de l'enfant.

Informations : Entrée en vigueur le 2 septembre 1990, la Convention forme un ensemble de normes et d'obligations universellement acceptées et non négociables. Elle énonce les droits fondamentaux qui sont ceux de tous les enfants du monde – sans discrimination : le droit à la survie ; le droit de se développer dans toute la mesure du possible ; le droit d'être protégé contre les influences nocives, la violence et l'exploitation et le droit de participer à part entière à la vie familiale, culturelle, sociale. Pour toute information supplémentaire, contacter l'Unicef : 3, rue Duguay-Trouin, 01 44 39 77 31 (ou sur Internet : www.unicef.asso.fr).

- Annoncer qu'on va étudier ici un extrait d'une affiche de l'Unicef illustrant certains articles de la Convention.

Découvrir

Quels sont tes droits ?

- Faire observer les illustrations et faire lire les textes correspondants. Faire expliquer chaque texte par les élèves : *De quel droit s'agit-il ?* Faire trouver des exemples de la vie quotidienne illustrant ces droits.
- Travailler ensuite sur le rapport entre texte et image. Faire décrire chaque illustration : *Que représente-t-elle ? En quoi illustre-t-elle le droit dont il est question ?* Attirer l'attention, par exemple, sur la première illustration : *L'ampoule et l'oiseau qui s'échappe de la tête symbolisent les idées et pensées d'un enfant. Cela signifie qu'un enfant a le droit de penser et de s'exprimer librement.*
- Faire enfin identifier la cible de ces documents : *À qui s'adresse cette affiche de l'Unicef ?* (à tout le monde et aux enfants en particulier). Mettre en évidence l'emploi du pronom personnel *je* dans chaque texte : laisser les élèves répondre seuls à la question posée.

Éléments de corrigé : Un enfant qui représente tous les enfants du monde.

Aller plus loin

- **Question 1.** Faire lire le texte de la première vignette : *Que dit-il ? De quel droit est-il question ?* Faire chercher collectivement des idées pour illustrer ce droit. Faire ensuite examiner l'illustration de la seconde vignette : *Que représente-t-elle ? Quels droits illustre-t-elle ?*

Éléments de corrigé : J'ai le droit d'aller à l'école, d'avoir accès aux connaissances qui me permettront de mieux comprendre et embellir le monde.

- **Question 2.** Amener les élèves à s'interroger sur la fonction de ce type de document officiel : *Les droits des enfants sont-ils respectés partout dans le monde ? Que se passe-t-il si quelqu'un ne les respecte pas ?* Montrer qu'un texte officiel permet de promouvoir plus efficacement les droits des enfants et de lutter contre leur non-respect.

Proposition de corrigé : Elle permet d'officialiser les droits de l'enfant. C'est sur elle que s'appuient les organismes officiels et privés pour lutter contre le non-respect de ces droits dans le monde. Elle implique un certain nombre de devoirs de la société et des adultes envers les enfants.

- **Question 3.** Mettre en évidence que toutes ces situations sont tirées de la vie quotidienne et que les droits de l'enfant se manifestent dans les choses les plus simples, les plus évidentes.

Éléments de corrigé : 1. c – 2. b – 3. d – 4. e – 5. a